CONSEIL PERMANENT DE OAS/Ser.G

L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS CP/CSH-2021/21

14 janvier 2021

COMMISSION SUA LA SÉCURITÉ CONTINENTALE Original: espagnol

A N N O N C E

(Mise en œuvre du mandat établi au paragraphe 2 de la résolution AG/RES. 2950 (L-O/20), concernant l’examen de la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques)

Le Secrétariat du Conseil permanent présente ses compliments aux missions permanentes des États membres de l’OEA et, à la demande de la Présidente de la Commission sur la sécurité continentale (CSH), a l’honneur de transmettre ci-dessous les deux questions qui ont été publiées le 10 mars de l’an dernier et qui ont été mentionnées de nouveau à la réunion du 14 janvier de l’année en cours :

CP43379F04

* La Déclaration sur la sécurité dans les Amériques (DSA) est-elle suffisante pour faire face aux nouvelles menaces, préoccupations et autres défis en matière de sécurité qui auraient pu survenir après 2003?
* Si ce n’était pas le cas, quels sont les nouvelles menaces, préoccupations et autres défis en matière de sécurité que l’on estime qui ne sont pas adéquatement compris dans la DSA?

La Présidente demande les bons offices des délégations, pour pouvoir répondre à ces deux questions au moment d’envoyer leurs opinions sur la question. Elle saisit également cette occasion pour rappeler aux délégations la demande faite par l’Assemblée générale, qui a établi le 15 février comme date limite pour recevoir ces opinions.